



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

**1. Demandes de Subventions** pour travaux (projets village côte d'or) concernant d'une part la réhabilitation du hall d'entrée de la mairie et de la montée d'escalier, et d'autre part le ravalement des façades de l'école. Les délibérations prises le 7 janvier sont à modifier (pourcentage d'aide de l'état et du département différentes, au total 80 %). Plans de financement à revoir. Nouveaux plans de financements votés à l'unanimité. Nouvelles délibérations 2022-05 et 2022-06.

### **2. Point Finances**

#### **2.1. Exercice 2021-Compte de gestion**

\* Examen et vote du compte de gestion 2021 : Budget principal (Délibération 2022-07)

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de Nuits-Saint-Georges à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**, après en avoir délibéré, **vote le compte de gestion 2021** du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **2.2. Compte administratif 2021** (Délibération 2022-08)

Marc Rebulliot, adjoint chargé des finances présente le compte administratif 2021

Après avoir parcouru et commenté les lignes comptables en dépenses et recettes d'investissement puis de fonctionnement, monsieur le Maire fait état des résultats de l'année 2021.

Marc Rebulliot 1<sup>er</sup> adjoint, soumet au conseil le vote du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021. Ce CA est approuvé à l'unanimité.

### **Compte administratif 2021**

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2021	-	234 354,86
RECETTES 2021	+	168 471,99
RESULTAT EXERCICE 2021	-	65 882,87
REPORT 2020	+	<b>36 609,61</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>29 273,26</b>

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2021	-	243 950,32
RECETTES 2021	+	264 552,90

RESULTAT EXERCICE 2021	+ 20 602,58
REPORT 2020	+ 277 659,70
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 298 262,28</b>

<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>+ 268 989,02</b>
<b>RAR (reste à réaliser) DEPENSES</b>	<b>- 77 397,08</b>

(Dépenses engagées en investissement, travaux en cours)

### **2.3. Affectation des résultats 2021 budget principal - (Délibération 2021-09)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent 2021 de fonctionnement de :	+ 20 602,58
- un excédent 2020 de fonctionnement reporté de :	+ 277 659,70
<b>Soit un excédent de fonctionnement 2021 cumulé de :</b>	<b>+ 298 262,28</b>

- un déficit d'investissement 2021 :	- 65 882,87
- un excédent d'investissement 2020 reporté de :	+ 36 609,61
<b>Soit un déficit d'investissement 2021 cumulé de :</b>	<b>- 29 273,26</b>

Un déficit des restes à réaliser de	- 77 397,08
<b>Soit un déficit de financement de</b>	<b>- 106 670,34</b>

Le conseil municipal

**DÉCIDE à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 29 273,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	- 106 670,34
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT	+ 191 591,94

Le vote des taux et le Budget Prévisionnel 2022 seront abordés lors du prochain conseil.

### **3. Point écoles**

#### **3.1. Rentrée 2022 :**

Décisions de l'Inspection académique :

- Ouverture du poste en élémentaire à Barges (il était provisoire cette année).
- l'Inspection Académique n'a pas confirmé l'éventuelle fermeture d'une classe en maternelle.

#### **3.2. Périscolaire**

Visite pour faire un état des lieux le 3 février par président de la Communauté de Communes, la vice-présidente chargée du périscolaire, le directeur général des services de la CC, la directrice du service périscolaire, les maires des communes de Saulon la Chapelle et de Barges.

Monsieur le président de la CC résume les objectifs à viser pour la prochaine rentrée :

- revoir les conditions de travail des agents, réorganisation du service
- améliorer la communication auprès des familles en facilitant l'utilisation de l'application mise en place par la CC, avec le souci de mieux « alerter » les familles.
- à court terme l'ancienne bibliothèque sera réhabilitée par la commune de SLC et sera utilisée par le périscolaire pour le groupe de grands.
- installation d'un algéco par la CC pour le périscolaire destiné au groupe de petits

- travaux d'agrandissement des WC pour les enfants du périscolaire
  - à moyen terme réorganisation du périscolaire sur l'ex sud dijonnais (9 communes)
- Réunion des maires de l'ex CC Sud Dijonnais avec le président de la CC, Pascal GRAPPIN, le 2 mars 2022 pour évoquer ce sujet.

### 3.3. Scolaire à plus ou moins long terme

Projet de création d'un pôle scolaire : SLC + Barges avec ou sans Saulon-la Rue ?  
Voir le lieu d'implantation-Estimation du coût-Subventions possibles.  
Bâtiment périscolaire (restauration + garderie) à la charge de la CC.

## **4.Point travaux**

### Enfouissement des réseaux aériens rue de la poterie et rue des 4 vents

**16/02/2022** – réception génie civil orange (SICECO – SPIE et AMBITION TELECOM) – A partir du 16/02 orange possède 2 mois de délais pour réaliser leur câblage, soit une date butoir au 16/04/2022.

Mâts route des 4 vents erreur de RAL vert : à repeindre (thermolaqué)

**03/03/2022** – Contrôle du schéma électrique par ENEDIS

**Du 04/03/2022 au 11/03/2022** – Reprise des branchements électriques sur le nouveau réseau électrique souterrain + mise en service éclairage public.

**Dépose supports béton** – Dès le câblage orange effectué

Réfections en enrobé et émulsion bicouche à programmer dès que possible.

Travaux réalisés : pose des arêtiers sur le toit du clocher (TRAV'HAUT), déplacement du Cidex rond-point mairie vers parking (LA POSTE)

Travaux à venir : Plateforme pour algéco en zone de loisirs (GUINOT), Plantations devant GCBAT et entretien (CHENOT), finition pose sol multisports (AJ3M)

Autres travaux prévus à ce jour :

Remplacement du PI rue de la poterie.

Terrassement derrière le lavoir.

## **5.Urbanisme**

Un permis d'aménager pour un lotissement de 6 maisons, « LES JARDINS DU CHERON », situé au centre du village, a été déposé en mairie. Le lotisseur a souhaité que ce lotissement reste privé, la voirie ne sera donc pas transférée à la commune. Un syndicat de copropriétaires sera créé.

Monsieur le maire précise que la vente de la maison de M. GAUDOT est à part, avec un terrain de 562 m<sup>2</sup> et qu'un lot d'environ 500 m<sup>2</sup> a également été détaché du lotissement dont l'accès se fera par la rue de la poterie.

## **6.Partenariat avec l'AFH pour stérilisation des chats**

Madame REMY présidente de l'association « Aux félins heureux » nous a proposé un partenariat pour la stérilisation des chats. Son association était à la recherche de partenariats avec les communes du secteur pour pouvoir demander des subventions à la préfecture. Nous avons répondu favorablement à cette demande.

Le conseil municipal valide la convention signée entre l'association « Aux félins heureux » et la commune de Barges représentée par le maire. **VOTE à l'unanimité**- Délibération 2022-10

## **7. Demande d'emplacement pizza napolitaine**

En pleine création d'un Food Truck de pizzas napolitaines et dans le cadre d'une étude de marché, les entrepreneurs nous ont contacté pour obtenir une autorisation « provisoire » afin de s'installer parfois à Barges.

Nous pourrions répondre favorablement à cette demande en imposant le mercredi afin de ne pas concurrencer le restaurant de Barges « les 4 vents ». Nous ne pouvons fournir de branchement électrique.

Monsieur le maire propose de prendre une délibération fixant un tarif général pour les demandes d'emplacement émanant de commerçants ambulants souhaitant s'installer de manière occasionnelle ou non sur le domaine public communal.

Après réflexion le conseil municipal **DECIDE** à une très grande majorité de voix, de ne pas mettre en place, **pour l'instant**, un tarif de redevance d'emplacement sur le domaine public communal pour les marchands ambulants.

## **8. Repas des aînés le dimanche 6 mars**

56 personnes inscrites-Contrôle du pass vaccinal (pas d'obligation de port de masque)

## **9. Infos diverses**

\*Pollution du Chairon. Monsieur le Maire explique qu'il a constaté la présence d'hydrocarbures dans le Chairon il y a maintenant une quinzaine de jours. Ces polluants arrivaient dans le cours d'eau par le réseau d'eaux pluviales venant de la rue de la poterie. La localisation a été précisée suite à diverses investigations en collaboration avec le technicien du Syndicat du Bassin de la Vouge, de la police de l'eau, et de Véolia (passage caméra). Il semble que cette pollution ait cessé. Toutefois les hydrocarbures vont certainement s'accrocher aux racines présentes dans le réseau et mettre un certain temps avant de disparaître complètement.

\*Date de l'inauguration de l'espace Janine LEJARD : le 8 mai vraisemblablement à 10h.

\*Bibliothèque recherche d'un responsable suite à l'arrêt de Thérèse DEBAYLE, toujours pas de réponse à notre appel.

\*Bilan de l'action « restos du cœur » Barges 159 kg – sur 9 communes 904 kg. Un grand merci aux donateurs et aux conseillers qui ont tenu la permanence. Nous avons reçu les remerciements de la responsable des restos du cœur de Nuits-Saint-Georges.

\*Commission des jeunes, sortie patinoire du 13 février : une cinquantaine de participants, une réussite.

## **10. Questions diverses**

Nettoyage du Chairon par l'association Courir pour les animaux.

Nettoyage du village le 3 avril, RV 9h30 sur parking mairie, organisé par Courir pour les animaux et le Comité d'Animation

**La séance est levée à 23h 30**

**Prochain conseil le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 20h30**